

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 6 novembre 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, MASSACRIER Marie-Claude, Baptiste DELHOMME, GRANGE JF

Absents excusés : COMBE Emilie (pouvoir donné à T.GOUBY), GARIN Maximilien (pouvoir donné à S. DUCHEZ)

Absentes : GIBERT Marie-Anne, SEFERIAN Sandrine

Secrétaire de séance : Baptiste DELHOMME

Objet : Validation projet schéma DECI

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit valider le nouveau projet du schéma de défense extérieure d'incendie mis à jour par la commission communale sécurité. Le dernier arrêté date de 2019 et il est demandé au maire de prendre un nouvel arrêté qui fixe la quantité, la qualité et l'implantation des PEI identifiés pour l'alimentation en eau des engins de lutte contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Valider le nouveau tableau fixant la quantité, la qualité et l'implantation des PEI identifiés pour l'alimentation en eau des engins de lutte contre l'incendie.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre ce nouvel arrêté de Défense extérieure contre l'incendie.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 novembre 2023
Le Maire
Thierry GOUBY

Le secrétaire de séance
Baptiste DELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20231106-2023-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2023

Affichage : 07/11/2023